

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET
Bureau de la Sécurité et de la
Prévention de la délinquance
Section activités réglementaires de sécurité
Affaire suivie par : M. Francesco PATRIGNANI.
☎ 03.21.21.20.53
Fax : 03.21.21.20.58
Mél : francesco.patrignani@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 30 SEP. 2016

La Préfète

à

Mesdames et Messieurs
les Maires du Pas-de-Calais

Objet : Recensement des clubs de tir sportif.

Référence : - Circulaire NOR INTA1616269J du 4 juillet 2016.

Conformément aux dispositions de la circulaire citée en référence, un contrôle des clubs de tir sportif doit être réalisé par les services de l'État avant la fin de l'année 2016.

Pour permettre de mettre en œuvre ces contrôles, il convient au préalable de recenser les clubs de tir du département. A cet égard, je vous prie de bien vouloir me communiquer, dans un délai maximum de quinze jours, la liste des clubs de tir implantés dans votre commune.

Je vous remercie donc de bien vouloir m'indiquer les renseignements suivants :

- le nom du club,
- l'adresse complète du club,
- le Nom, Prénom, adresse et coordonnées téléphoniques du Président du club.

Le cas échéant, merci de transmettre un ETAT NEANT.

Les informations peuvent être communiquées à l'adresse courriel suivante :
pref-armes@pas-de-calais.gouv.fr

Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Etienne DESPLANQUES.

Copie pour information à :

- GGD du Pas-de-Calais.
- DDSP du Pas-de-Calais.
- DDCS du Pas-de-Calais.